

Date de la convocation : 22/04/2021
Affiché du 30/04/2021 au 30/05/2021

Présents : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jammes DOYEN, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Virginie BOURDICAUD, Julien FERREIRA, Hélène BLOT, Nathalie FOUQUET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Luc BATONNET à Dominique ROYER, Sandrine ROUSSEAU à Nicolas PERDREAU.

Absent non excusé : Angelo GUILLARD.

Mme Laure DECOSTERD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.
La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

M. le Maire donne lecture de la lettre de démission pour raisons familiales de Mme Sandrine ROUSSEAU, conseillère municipale et adjointe de la commune. Après acceptation par M. le Préfet, l'effectif du conseil municipal d'Esternay sera de 18.

◆ **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

☞ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1^{er} avril 2021.

☞ Prend acte de 6 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Position de la commune sur les potentialités de développement de l'éolien sur le territoire d'Esternay, rapport de M. le Maire :

La Commune a été sollicitée par un certain nombre de Développeurs-exploitants d'énergies renouvelables, porteurs d'études et de projet d'implantations de mats éoliens destinés à la production d'énergie électrique.

Les élus ont pris le parti d'auditionner 2 d'entre eux aux dates des 15 et 30 septembre 2020 mais également d'entendre le groupement des Associations militant contre la prolifération des parcs éoliens dans le sud-ouest marnais le 25 février dernier.

Des zones d'implantations potentielles ont été présentées par les deux opérateurs et un débat a été ouvert lors de ces réunions.

A l'équilibre, les associations, sous le couvert de l'Association ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais) dont la liste a été remise aux conseillers municipaux présents sont venus apporter le 25 février 2021 leur analyse et argumentation sur la progression non maîtrisée de l'éolien et ses impacts négatifs à Esternay, Sézanne et la Région.

Par suite de ces échanges argumentés et exposés, M. le Maire a questionné individuellement courant avril les conseillers municipaux afin de savoir si la connaissance que chacun pouvait avoir sur ce sujet leur permettait d'être en capacité équilibrée de porter une décision sur l'éventuelle implantation de ce type d'équipement sur le territoire de la commune d'Esternay. Une majorité y ayant répondu favorablement le sujet a été porté à l'ordre du jour et une note explicative de synthèse sur l'affaire soumise à délibération, ci-annexée, leur a été transmise le 24 avril 2021 et publiée sur le site de la commune

M. le Maire invite l'assemblée à s'exprimer sur le sujet et à se positionner sur le principe du projet éolien sur la commune d'Esternay afin de communiquer la décision définitive du conseil municipal aux développeurs de Parcs Eolien, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La question soumise au vote des conseillers municipaux appelle une réponse binaire et fermée : OUI ou NON

« Etes-vous favorable à l'implantation de mats Eoliens sur le territoire de la Commune d'Esternay »

Après vote à bulletin secret,

☞ Acte du résultat de ce vote et habilite M. le Maire à communiquer cette information vers les porteurs de projet éolien - 3 voix pour 15 voix contre 0 abstention -

☞ Approuve les perspectives d'aménagements des aires de jeux ludiques et sportives présentés et le plan de financement de cette opération. M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de l'Etat, du Département de la Marne, du Conseil Régional Grand Est ou tout autre organisme des subventions.

☞ Approuve la cession par la Commune au profit de M. et Mme Victor COUTO du lot n° 2 de l'immeuble sis 1bis rue de la Paix (Ancien Café Hôtel Restaurant de l'Union) et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente.

☞ Décide de créer un emploi permanent de TECHNICIEN à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2021.

☞ Par suite de sa décision de créer un emploi de technicien, procède à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

☞ Décide d'attribuer, après examen des demandes déposées par les associations à l'attribution des subventions 2021.

☞ Procède dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice, à des ajustements de crédits ou ouverture de programme en dépenses et recettes.

☞ Approuve le renouvellement de l'adhésion au service commun de la CCSSOM pour l'instruction des autorisations du droit des sols, selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

☞ Approuve la nouvelle répartition du capital social de la Société publique locale dénommée SPL-Xdemat et autorise M. le Maire à voter la résolution correspondante.

Affaires diverses :

■ Situation des demandeurs d'emploi sur le territoire

■ Rénovation du campanile de la Mairie ; un contact a été pris avec l'Entreprise pour garantir le devis établi en 2020.

■ Une esquisse concernant l'étude pour l'aménagement de la traverse rue Pasteur et la restructuration du cœur de bourg est remise aux conseillers municipaux. A la demande des commerçants qui n'ont pu assister aux différentes réunions organisées sur le sujet, M. le Maire se tient à leur disposition pour un temps d'entretien et d'échange.

■ Situation des effectifs de la commune et des agents en arrêt maladie longue durée.

■ Recrutement policier municipal ; s'agissant d'un recrutement d'un militaire, la commune est en attente de la décision de la Commission nationale d'orientation prévue en mai.

■ Vidéosurveillance : le dossier est en cours de finalisation pour l'implantation des caméras.

■ Halle la Gare : à ce stade du chantier, une perspective laisse bien préfigurer le bâtiment à son terme de réhabilitation.

■ Problématique des dépôts sauvages sur la commune ; situation récurrente. L'arrivée du policier municipal aidera à faire cesser ces incivilités et à verbaliser les contrevenants.

■ Développement de zones à bâtir sur la commune : 3 propriétaires fonciers sont prêts à engager des négociations pour libérer des surfaces et céder des parcelles à la commune.

■ M. le Maire a été contacté par un opérateur qui souhaite implanter sur 3 parcelles contiguës des panneaux photovoltaïques. Cette réflexion s'engage par un porteur privé.

■ M. Nicolas PERDREAU demande quelques explications sur la reprise par la Ville de Sézanne des compétences de la CCSSOM. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la reprise de compétences mais uniquement d'accords de mutualisation mis en place au préalable de la fusion des 3 communautés de communes.

■ M. Julien FERREIRA demande si l'étude discutée lors d'un précédent conseil pour les friches industrielles a été lancée. M. le Maire précise qu'une réflexion plus élargie sur le devenir du bâtiment rue cousin doit être portée en regard de ses fonctionnalités actuelles.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 00.

Vu pour être affiché le 30/04/2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 30 avril 2021.

Le Maire, Patrice VALENTIN